

**DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 JANVIER 2022**

Présents : TINE Jean-Claude, SANSUC Robert, BOLAND Alain OUSTALET Léon, SICRE Richard

Absent excusé : Mr COUDIN Patrick ayant donné procuration à Mr OUSTALET Léon – Mr SANSUC Robert ayant donné procuration à Mr TINE Jean-Claude – Mr GABERNET

Secrétaire de séance : OUSTALET Léon a été élu secrétaire de séance.

Après validation du PV de la séance du 31/12/2021, monsieur le maire, propose l'ajout de de trois délibérations à l'ordre du jour : Acquisition d'un engin de transport d'occasion, organisation et demandes de subventions au titre de la Participation Communale à l'évènement La Ronde de l'Isard 2022 – Etape Départ Saint-Aventin, Aménagement aire touristique cœur du Village et demande de subventions (voir commentaire en bas de doc. à priori nous avons le temps...). Après validation de délibérations par les membres du conseil municipale, maire présente les projets de délibérations portés à l'ordre du jour et les pièces afférentes.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°5 EXERCICE 2021

Afin de régulariser les opérations relatives au solde des prêts 2021 il convient de rajouter des crédits

SECTION d'INVESTISSEMENT

Désignation	Virement crédits dépense	Virement de crédits recettes
Article 1641	0.01	
Article 2135		0.01 €

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2022 de la commune de Saint-Aventin aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 16 2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2021 s'élevaient à 451281,74 € (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 14 535.16 € que le quart de ces crédits représente donc 112 820.43 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à M le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2022,

Il est proposé à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants proposés ci-dessous :

- 2031 Frais d'études = 7 770.00 €
- 21318 Autres Bâtiments Publics = 1 500.00 € ;
- 2132 Immeuble de rapport = 10 136.50 € ;
- 2135 Inst. Générale Agencemt = 2 150.00 € ;
- 2138 Autres constructions = 9 465.30€ ;
- 2152 Installations de voirie = 4 800 .00 € ;
- 21578 Autre mat.et outillage = 1 225.00 € ;
- 2158 Autre mat.et outillage = 845.14 € ;
- 2182 Matériel de transport = 2 125.00 € ;
- 2188 Autres immo corporelles = 7 273.61 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, et à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2022.

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

OBJET : ACQUISITION ENGIN DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes rencontrés sur la disposition des engins lors de la présence durant la saison d'été du personnel en renfort au service technique, aussi lors de la dernière réunion des élus, il a été évoqué l'acquisition d'un engin d'occasion de type « petite fourgonnette ».

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition reçue en mairie pour un engin d'occasion de la marque Renault Modèle Kangoo pour le prix de 1 500 € TTC et propose à l'assemblée de valider l'acquisition de cet engin de transport.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valident l'acquisition d'un engin de transport supplémentaire ;
- Valident la proposition présentée et l'achat pour un montant de 1 500 € ;
- Autorisent monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération ;

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption, au chapitre 2182

OBJET : Organisation et Demandes de subventions au titre de la Participation Communale à l'évènement La Ronde de l'Isard 2022 – Etape Départ Saint-Aventin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, la volonté de la commune d'organiser une étape départ à Saint-Aventin à l'occasion de la course cycliste La Ronde de l'Isard 2022, évoquée lors de la dernière rencontre des élus. L'organisation de cet évènement s'élevant à 8 000 €, monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Etape Départ Ronde de L'Isard Saint-Aventin Coût total 8 000 €			
Participation Communale	Subvention CCPHG	Subvention Région	Subvention CD 31
2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Monsieur le Maire propose aux élus de valider l'organisation de cet évènement ainsi que les modalités de prises en charge telles que présentées ci-dessus.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'organisation d'une étape Départ à Saint-Aventin de la Ronde de l'Isard 2022 ;
- VALIDE le plan de financement et sollicite l'aide de la Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises, de la Région ainsi que du département 31 :

Etape Départ Ronde de L'Isard Saint-Aventin Coût total 8 000 €			
Participation Communale	Subvention CCPHG	Subvention Région	Subvention CD 31
2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Divers

Aménagement aire touristique cœur du Village et demande de subventions